

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER**

Téléphone: 0858193909
Email: info@cami.cd
Website: www.cami.cd



DIRECTION GÉNÉRALE
Croisement des Avenues Mpolo Maurice et
Kasa-Vubu, GOMBE
Numéro Impôt : A0700326N
BP 7987, Kin 1
KINSHASA

ACTE NOTARIE N° 031/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingtième jour du mois de novembre -----
Nous soussignés Popol MABOLIA YENGA, Directeur Général du Cadastre Minier, Kinshasa/Gombe,
certifions que-----

Le contrat de d'amodiation N° 2682/13782/SG/GC/2025 conclu à Kinshasa en date du 15 octobre 2025,
tel qu'amendé par l'avenant n° 01 du 11 novembre 2025 entre la société GECAMINES SA, ci-après
dénommée « Amodiant » et la société KONGO MINING COMPANY SAS, ci-après dénommée
« Amodiataire» -----

Dont les clauses sont ci-dessus insérées, nous a été présenté ce jour à Kinshasa par : -----
Maître TATY-TULA Louis, Mandataire en Mines et Carrières, conformément au mandat lui délivré en
vertu des dispositions de l'article 14 dudit contrat d'amodiation par Messieurs LUKAMA NKUZI Guy-
Robert et NKALA BASADILUA Placide, respectivement, Président du Conseil d'Administration et
Directeur Général de la « GECAMINES SA », titulaire du Permis d'Exploitation des Rejets n° 9687 et par
Monsieur AMBAR YEHEZKEL, Président de la société KONGO MINING COMPANY SAS -----

Comparaissant en personne, en présence des Sieurs Joseph MBUYU MASUSU et Cim's MULUNGULUNGU
NACHINDA -----

Cadres du Cadastre Minier, respectivement Chef de Service Notariat et Directeur Juridique, témoins
instrumentaires à ce requis, réunissant les conditions exigées par la loi-----

Lecture du contenu de l'acte susdit a été faite par nous, Notaire, au comparant et aux témoins.
Le comparant préqualifié a déclaré devant nous et en présence desdits témoins que l'acte susdit tel
qu'il est dressé, renferme bien l'expression de la volonté des mandants, qu'ils sont seuls responsables
de toutes contestations pouvant naître de l'exécution des présentes sans évoquer la complicité du
Cadastre Minier ainsi que de son Directeur Général, agissant en tant que Notaire conformément aux
articles 12 et 177 du Code Minier, tel que révisé à ce jour, 2 point 8 et 16 du décret n° 17/005 du 03
avril 2017 portant statuts, organisation et fonctionnement du Cadastre Minier -----

En foi de quoi, les présentes ont été signées par nous, Notaire, le comparant et les témoins et revêtues
du sceau du Cadastre Minier -----

SIGNATURE DU COMPARANT

TATY-TULA Louis

Joseph MBUYU MASUSU

DROITS PERÇUS
Frais de dépôt : 2500 USD
Suivant quittance n° 1185

Inscription au cahier d'enregistrement des demandes d'inscription des contrats d'amodiation-----
L'an deux mil vingt-cinq, le 20/11-----

SIGNATURE DU NOTAIRE

Popol MABOLIA YENGA

Cim's MULUNGULUNGU NACHINDA

LE NOTAIRE